



ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Mesdames, Messieurs,

Afin de profiter pleinement de vos vacances estivales, nous vous adressons le dossier d'inscription 2023-2024 de votre(vos) enfant(s) à l'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES de POUZOLS.

Nous vous rappelons ou informons que l'inscription administrative préalable est **obligatoire pour tous les accueils périscolaires**, même si votre enfant les fréquentait déjà l'an passé.

Aucun enfant ne sera mis sous la responsabilité du personnel communal sans inscription préalable.

Les dossiers d'inscription sont à retourner en mairie complets dans les meilleurs délais et **au plus tard le 11/08/2023.**

Les horaires de nos temps d'Accueils de Loisirs Périscolaires restent inchangés :

Accueil du Matin:	de 7h30 à 8h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Accueil du Midi (Cantine) :	de 12h à 13h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Accueil de l'Après-Midi:	de 16h15 à 17h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
Accueil du Soir :	de 17h à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les Tarifs sont reconduits (délibération du conseil municipal 2023-23 du 4 juillet 2023) à savoir :

Tarification Modulée en fonction des Quotients Familiaux		TRANCHE 1 QF* < 600€	TRANCHE 2 601€ < QF > 1 500€	TRANCHE 3 QF > 1501€
Accueil du matin	7h30-8h30	0,65 €	0,75 €	0,85 €
Accueil du Midi	12h-13h45	Repas	3,30 €	3,30 €
		Accueil	1,25 €	1,35 €
		Total	4,55 €	4,65 €
Accueil de l'Après-Midi	16h15-17h	0,55 €	0,65 €	0,75 €
Accueil du Soir	17h-18h30	1,25 €	1,35 €	1,45 €
	ou 17h-17h30	0,35 €	0,45 €	0,55 €

* Quotient Familial = $\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus (N-2)} + \text{Prestations familiales du mois précédent}}{\text{Nombre de parts}}$

Ces tarifs sont évalués et restent modulables à tout moment par délibération du conseil municipal

Les quotients familiaux doivent être **obligatoirement** demandés auprès des organismes des prestations sociales et familiales (attestation) et fournis au moment de l'inscription.

A défaut de quotient familial, la tranche 3 sera automatiquement appliquée.

*** Vous réservez et annulez en ligne sur le Portail Familles ARG SOLUTIONS**

Pour accéder à ce service simple d'utilisation et efficace (réservations et annulations en ligne à tous les accueils, règlements sécurisés CB, consultations menus...), il suffit d'accepter l'adhésion au portail sur la fiche de renseignements en indiquant distinctement votre adresse mail afin d'y recevoir en retour vos identifiants confidentiels.

Pour les familles déjà utilisatrices l'an passé, les codes confidentiels ne changent pas.

*** Le Paiement à la Réservation : Vous réservez, Vous payez...**

- Soit sur le portail des familles par carte bancaire (procédure simple à privilégier)
- Soit durant les permanences de l'ALP par chèque à l'ordre de la régie de recettes Cantine et Garderie de Pouzols. Attention : *Aucune inscription ne sera validée sans règlement.*

*** Les Réservations et les Annulations s'anticipent :**

- Concernant les Accueils du Matin, de l'Après-Midi et du Soir :

Les réservations préalables sont obligatoires et s'effectuent:

- soit sur le portail des Familles (avec identifiants confidentiels) **au plus tard le jour J, 7h30**
- soit durant les permanences de l'ALP et **au plus tard la dernière permanence avant le jour concerné.**

Idem pour les annulations.

- Concernant l'Accueil du Midi (Cantine) :

Les réservations doivent être **mensuelles** et se faire sur le portail ou durant les permanences de l'ALP et, dans les 2 cas, **contre règlement.**


Aucune réservation par téléphone ou par mail.

Les réservations hebdomadaires sont possibles.

 Les Réservations doivent se faire dans la limite des délais suivants :

- Via le portail : **au plus tard le jeudi 11h30 pour la semaine suivante**
- Durant les permanences de l'ALP, **au plus tard la permanence du jeudi pour la semaine suivante**

Aucune inscription ponctuelle ne sera possible.

 Les annulations de l'Accueil du Midi (Cantine) doivent se faire via le portail ou durant les permanences de l'ALP et **au plus tard 4 jours avant le jour concerné** sauf en cas de maladie constaté le matin même de l'accueil (annulation à faire par téléphone au 04.67.96.10.91 et au plus tard 7h30 le jour de l'absence).
En dehors de ces délais, aucun remboursement ne sera effectué.

- En cas d'annulation dans les délais impartis, le montant de l'accueil annulé est réservé dans la « cagnotte » et déduit lors des prochaines inscriptions.

Les permanences seront assurées dans les locaux de la cantine les lundis et jeudis scolaires de 8h15 à 11h00.

*** La fourniture des repas reste confiée à DELICES TRAITEUR de Gignac.**

Les menus sont consultables sur le portail des familles ARG Solutions, sur le site de la commune et affichés sur les lieux d'affichage prévus à cet effet (vitrine extérieure).

Restant à votre disposition pour tout renseignement et espérant une agréable collaboration, nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire de Pouzols